

Initiatives ministérielles

Par conséquent, si les Canadiens n'en profitent pas, si le service n'est pas amélioré, si les fermetures se poursuivent et si la majorité des employés s'opposent à ce régime, qui y gagne? Que fait le projet de loi C-73 réellement ou virtuellement pour les Canadiens ou la Société canadienne des postes? La réponse est simple. Elle est extrêmement simple. La réponse, c'est l'argent; combien d'argent? Personne ne le sait. Et à quoi servira cet argent? Personne ne le dit.

Lors des audiences du comité législatif, on a affirmé que les profits découlant de la vente des actions atteindraient plusieurs millions de dollars. Il demeure néanmoins un point d'interrogation à ce sujet. Personne ne connaît la réponse précise. Il est certain que les gestionnaires des hauts niveaux aimeraient bien mettre la main sur davantage d'argent. Qui ne le voudrait pas? La question dépasse toutefois ce cadre; le régime d'actionnariat des employés ne leur accorde aucun droit de vote. Certains employés devront acheter ces actions à un prix qui n'a pas encore été déterminé. Certains employés les recevront gratuitement pour les revendre par la suite. La Société canadienne des postes veut de l'argent. À l'heure actuelle, elle est motivée par les profits et non par les services à fournir.

La présente administration de la Société canadienne des postes semble trouver acceptable de rechercher les profits au détriment du service, de la sécurité des employés et des bonnes relations de travail. Personne ne conteste le fait que la Société canadienne des postes doit être autonome. Il existe toutefois une marge entre l'autonomie et la rentabilité aux dépens du contribuable canadien.

Il faut se rappeler que les Canadiens appuient le système postal en leur qualité de clients et de contribuables. Ce sont nos impôts qui ont créé le système postal, qui l'ont fait grandir et qui le subventionnent encore aujourd'hui. Chaque Canadien qui paye des impôts, chaque Canadien qui a déjà acheté un timbre a contribué à la mise en place du système postal canadien. Comment la direction actuelle de la Société canadienne des postes peut-elle s'arroger le droit de vendre les biens des Canadiens?

La Société canadienne des postes n'avait pas été conçue pour être vendue un jour; elle devait plutôt grandir et s'améliorer. Contrairement à ce que le gouvernement prétend, soit que ce projet de loi ne constitue pas la première étape vers la privatisation, il semble évident que tel est le cas. C'est le premier pas vers la privatisation.

À un moment où la plupart des Canadiens cherchent à obtenir un meilleur service postal, nous continuons à démanteler le nôtre et à accorder aux administrateurs en place toute la latitude voulue pour faire exactement ce qu'ils veulent. La Société canadienne des postes profiterait à court terme de la vente de ses actions. Une rentrée

d'argent permettrait à la société de s'acquitter de ses obligations financières à l'égard du gouvernement. Avec davantage d'argent en caisse, la Société canadienne des postes sera peut-être un peu plus attrayante pour les investisseurs potentiels en cas de privatisation. On se leurre si l'on croit qu'il suffit de ne pas voir les problèmes de la société pour qu'ils disparaissent.

• (1055)

Le projet de loi C-73 n'a pas été conçu en fonction des Canadiens. Il ne vise pas à aider le Canadien moyen ni à ouvrir des bureaux de postes généraux. En autant que je puisse en juger, il est fondé sur une économie de profits qui amènera à la longue une réduction dans tout le pays des services comme la livraison des journaux, du service dans les petites localités et les nouveaux secteurs en expansion, où l'on trouvera davantage de superboîtes, inaccessibles dans la plus grande partie de nos latitudes, en hiver. En fait, on verra de nombreuses réductions de service.

Ce projet de loi comporte de nombreux irritants pour tous les Canadiens. Le projet de loi C-73 suscite beaucoup plus de questions qu'il ne donne de réponses. Il pose davantage de problèmes qu'il n'offre de solutions et il est loin de résoudre les importantes difficultés qui assaillent la société.

Les relations patronales-syndicales sont très importantes. Cette modification ne fait aucunement valoir quatre principes du mandat de la société, à savoir: offrir des services de qualité aux Canadiens, fournir les mêmes services à tous, assurer la sécurité du courrier et donner une bonne image de la société. Cette modification vient à l'encontre de la politique et des prémisses établies dans la Loi sur la Société canadienne des postes.

Nous, du Parti libéral, nous, de l'opposition, estimons qu'il s'agit ici d'un projet de loi fort peu judicieux qui risque de nuire considérablement au réseau de communications de tout le pays. Il se compare à la suppression des télécommunications dans de nombreuses localités. On a supprimé Radio-Canada dans ma localité. Ce n'est pas en supprimant ce qui nous unit en tant que Canadiens qu'on va améliorer le Canada. Au contraire, cela risque de l'affaiblir encore davantage.

Le gouvernement devrait reconsidérer ce projet de loi et cesser de faire passer de façon insensée les Canadiens en second lieu.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire quelques mots aujourd'hui à propos du projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes.

Si on n'a jamais eu raison d'affirmer que passer des heures à la Chambre des communes n'est pas toujours un exercice utile, c'est bien le cas aujourd'hui. Le temps consacré à l'étude du projet de loi C-73 n'apportera rien qui vaille à la population canadienne. Cette mesure